



Réunion CCAS du 29 janvier 2026

L'an Deux mil vingt-six, le 29 janvier, le Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de PRAHECQ, sous la Présidence de M. Eric GACOUGNOLLE

- Nombre de membres en exercice : 16
- Date de convocation : 19 janvier 2026

Présents : M. GACOUGNOLLE - Mme GUERINEAU - Mme REDIEN - M. AUBINEAU - Mme VEZINAT - Mme PIVETEAU - Mme GELIN - Mme LECOINTE - Mme AZAM - Mme DUCROS - Mme BAUDIN - M. RIVET

Excusés : Mme LUSSIEZ - M. BONNET - Mme BOURDEAU - Mme BRIAND

Mme Aurelie DUCROS a été élu secrétaire.

ORDRE DU JOUR

CCAS

- Approbation du dernier compte rendu
- Etude de dossier éventuel
- Questions diverses

EHPAD

- Approbation du dernier compte rendu
- Tarifs EHPAD 2026
- Délibération GCMS
- Admission en non-valeur
- Adhésion au service mobilité et évolution professionnelle du CDG79
- Questions diverses

CCAS

Madame la Présidente du CCAS étant absente, M. GACOUGNOLLE Eric vice-président préside la réunion. Il soumet à l'approbation des membres du C.C.A.S le compte rendu du dernier C.C.A.S du 4 décembre 2025. Aucune remarque n'étant émise, le compte rendu est adopté en l'état.

M. le vice-président remercie les Membres du CCAS pour leur investissement lors de la visite à domicile de début d'année chez les personnes vulnérables.

Suite à une demande d'une personne en situation de précarité momentanée, nous avons sollicité l'épicerie sociale de la Croix Rouge de Prahecq pour une prise en charge de distribution de colis alimentaire solidaire.

M. GACOUGNOLLE Eric, remercie sincèrement Mme Lecointe, Présidente de l'association de La Croix Rouge.

EHPAD

1/Tarifs EHPAD 2026

Mme la présidente informe que l'arrêté, du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et du ministère des solidarités de l'autonomie et de l'égalité entre les femmes et les hommes en date du 24 décembre 2025, a fixé l'augmentation du prix socle des prestations d'hébergement pour 2026 au montant maximum de 0.86% par rapport à l'année précédente.

En application de ce taux les tarifs journaliers seraient les suivants à compter du 1er janvier 2026.

Petite chambre	
Présent à partir 01/01/2020	64.19
Présent avant 01/01/2020	60.77
Chambre moyenne 1 personne	
Présent à partir 01/01/2020	74.18
Présent avant 01/01/2020	73.52

2 personnes/jour	
Présent à partir 01/01/2020	56.54
Présent avant 01/01/2020	53.78
Grande chambre 1 personne	
Présent à partir 01/01/2020	78.33
Présent avant 01/01/2020	77.83
2 personne/jour	
Présent à partir 01/01/2020	59.45
Présent avant 01/01/2020	56.51
Extension violet	67.78
Hébergement temporaire	75.44

Après délibération à l'unanimité les membres du C.C.A.S valident ces propositions.

L'EHPAD va demander une dérogation au Conseil Départemental 79 afin d'augmenter le taux à 1.95% ce qui correspondrait à l'augmentation de la cotisation CNRACL pour 2026. Un premier contact avec le Conseil Départemental nous conforte à faire cette demande.

2/Délibération GCSMS

Objet : Engagement à participer au groupement de commande pour la collecte et le traitement des déchets des ESMS

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- Considérant la mise en place de la redevance spéciale pour les producteurs non ménagers et le surcoût engendré pour les établissements sociaux et médico-sociaux ; -
- Considérant la proposition du GCSMS Pays Mellois – Poitou Charente de créer un groupement de commande afin de mutualiser les coûts et sécuriser la gestion du marché de collecte et de traitement des déchets ;
- Considérant l'appui technique apporté par le service Prévention Déchets de Mellois en Poitou et le service PREVALEC pour l'élaboration du cahier des charges ; Décide :

1. D'adhérer au groupement de commande porté par le GCSMS Pays Mellois – Poitou Charente pour le marché de collecte et traitement des déchets.

2. D'autoriser le président à signer tout document nécessaire à la participation au groupement et à la mise en œuvre du marché. 3. De transmettre la présente délibération au GCSMS Pays Mellois – Poitou Charente avant le 15 Février 2026.

Après délibération à l'unanimité les membres du C.C.A.S valident cette proposition.

3/ Admission en non-valeur de créance irrécouvrable

Le service de gestion comptable de NIORT nous demande l'admission en non valeurs de différents titres d'une valeur globale de 6 118.89€.

Après délibération à l'unanimité les membres du C.C.A.S valident cette proposition.

4/ Adhésion au service mobilité et évolution professionnelle du CDG79

L'adhésion simple ouvre un droit aux prestations du service mobilités et évolution professionnelle qui sont les suivantes :

- Conseil en matière d'évolution professionnelle auprès des élus et des agents des collectivités ou établissements publics adhérents,
- Entretien tripartite entre l'agent, l'autorité territoriale et le Centre de gestion 79 pour l'explication de la prestation spécifique d'accompagnement en conseil en évolution professionnelle,
- Participation des agents des collectivités ou établissements publics adhérents à des ateliers en conseil en évolution professionnelle (CV/Lettre de motivation, simulation d'un entretien).

Le coût total de l'adhésion est de 150 € pour une durée totale de deux ans.

Après délibération à l'unanimité les membres du C.C.A.S valident cette proposition.